

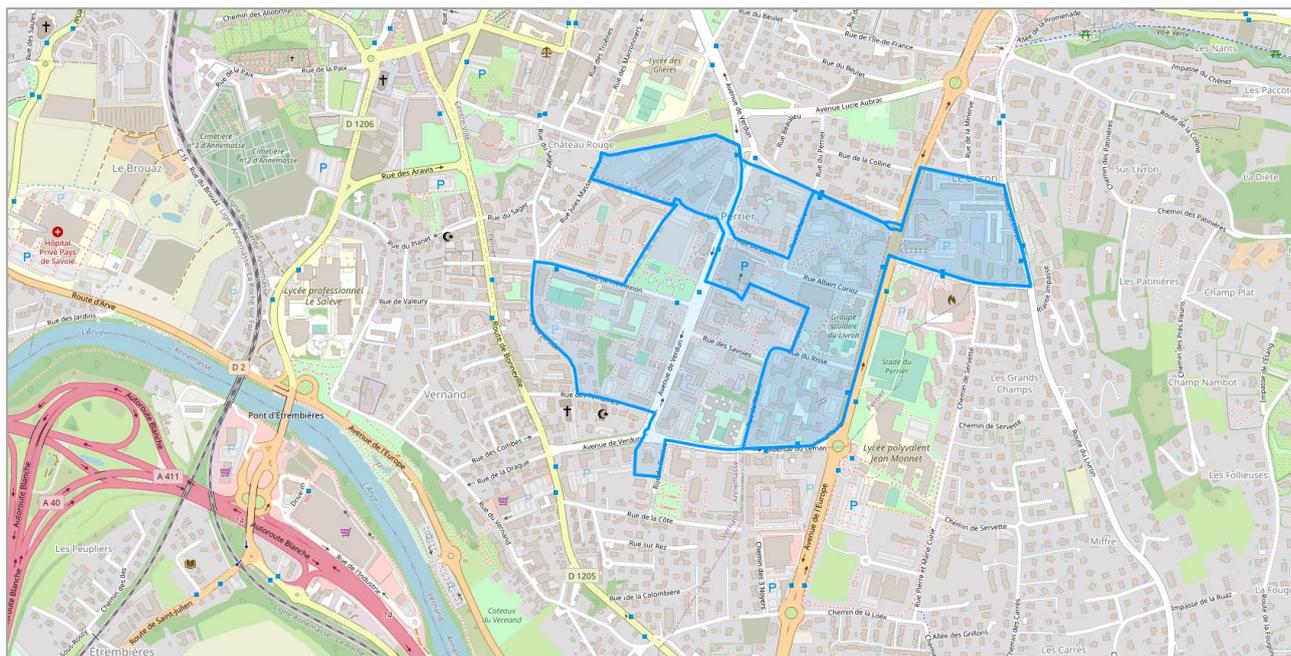
Qu'est-ce que c'est :

La **TVA réduite à 5,5%** pour l'achat d'un logement neuf en « zone ANRU » est un dispositif d'aide à l'accès à la propriété qui permet d'acheter avec un taux de TVA 5,5% au lieu de 20%.

Pour pouvoir acheter en bénéficiant d'une TVA à taux réduit, l'immeuble doit être situé dans un quartier faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine signée avec l'ANRU (Agence Nationale de rénovation Urbaine) ou à une distance de moins de 300 mètres de la limite de ces quartiers.

Les quartiers qui font l'objet d'une convention avec l'ANRU sont en général classés en zone urbaine sensible (ZUS) ou présentent des caractéristiques économiques et sociales analogues. L'objectif est donc de favoriser l'accès à la propriété des ménages aux ressources modestes dans ces quartiers.

Pour le secteur de l'agglomération d'Annemasse, parmi les quartiers concernés, seul le quartier Perrier – Livron – Château-Rouge fait l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU.



Les + : Une TVA réduite à 5.5%

Les - : Concerne seulement les programmes éligibles (dans une zone en particulier). La réduction de TVA est entièrement acquise après dix ans de propriété et d'occupation. Si vous mettez en location ou que vous revendez votre bien avant cette durée, vous pouvez être amené à rembourser une partie de la réduction de TVA obtenue. Certains événements permettent cependant d'être exonéré du remboursement de la réduction de TVA (exemple : Décès de l'acquéreur ou de son conjoint, chômage d'une durée supérieure à un an...).

Conditions d'accès au logement :

Respecter les plafonds de revenus et occuper le logement à titre de résidence principale.

Plafonds de ressource TVA réduite 5.5%

1 pers.	30 254 €
2 pers.	40 401 €
3 pers.	48 586 €
4 pers.	58 655 €
5 pers.	69 001 €
6 pers.	77 764 €
+	8 674 €

Informations complémentaires :

Pour faciliter vos recherches, téléchargez en bas de page de notre simulateur le listing non exhaustif des contacts utiles et des éventuelles commercialisations en cours.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Maison de l'Habitat d'Annemasse Agglo : 04 50 87 99 90
- 15 avenue Émile Zola – 74100 – Annemasse